

Souvenirs d'un ancien jeune...

Je ne sais pourquoi en feuilletant, dans le BO, le dossier consacré à Guy Môquet et à la commémoration de son souvenir, j'ai été incroyablement frappé par son histoire. Ce lycéen parisien arrêté puis fusillé pour avoir distribué des tracts aurait pu être... moi ou mon frère. Elèves au lycée Louis-le Grand, moi en Khâgne et mon frère trois ans plus jeune... nous nous étions lancés très modestement dans la résistance, essentiellement en distribuant des tracts. Ce devait être en 1943 ou peut-être fin 42, et nous n'ignorions rien des risques que nous courions et des risques aussi abominables de dénoncer, en cas d'arrestation, ceux que nous connaissions.

Ce souci du secret nous poussait à faire disparaître à la maison toute trace de nos activités clandestines : pas le moindre tract ne restait dans l'appartement, ni mon père ni le reste de la famille n'étaient au courant et, pour nous, la résistance c'était Pierre Alviset, les autres, des anonymes dont nous souhaitions ignorer l'identité. Et voici que me reviennent à la mémoire des lancers de tracts pendant les cours en Fac des sciences à la Sorbonne, un trajet à partir de la place St Michel pour transporter je ne sais pas exactement quoi, mais que nous fîmes à 4 ou 5 avec un vélo muni de la plaque d'immatriculation alors indispensable... si on ne voulait pas attirer l'attention. Un autre jour, on nous apprend qu'un lancer de tracts était prévu le long du boul' Mich. et que nous aurions à lancer les nôtres, en plein jour devant l'entrée du lycée Saint-Louis. Je me souviens encore des trajets (à pied) différents que mon frère et moi avons soigneusement étudiés... et empruntés ce jour-là pour éviter d'être repérés sur le chemin du retour.

Un jour, Pierre Alviset nous proposa -c'était avenue des Gobelins en face de notre appartement- de participer à une action : à vrai dire, je ne sais plus en quoi elle consistait. Nous ne sommes pas allés avec lui : peu après, nous apprenions (comment ?) qu'il avait été fusillé (ou tué) : il devait avoir aux environs de 18 ans.

Pourquoi ce texte maintenant, 65 ans après ? C'est que les réactions souvent négatives à l'idée même de l'hommage rendu à Guy Môquet et, à travers lui, à beaucoup d'autres -y compris à ceux qui ont échappé à la mort- m'ont semblé terriblement injustes. Lutter contre les nazis même avec des moyens qui peuvent, comme dans mon cas, sembler dérisoires, n'était-ce pas manifester cette attitude citoyenne dont on parle tant aujourd'hui ? Je ne peux m'empêcher, en terminant, de penser à ma classe de Khâgne à Louis-le-Grand en 1942-43 : un de mes camarades -dont j'ai encore la signature sur un livre offert à mon frère et moi- a été tué au maquis, tandis que deux autres ont été déportés et que seul Jacques Lusseyran⁽¹⁾, qui était aveugle, est revenu d'un de ces camps de la mort.

Voilà ce que me suggère cette commémoration qui, plus que la journée de la déportation, met l'accent sur ce que les jeunes ont osé. Je n'étais sans doute pas particulièrement qualifié pour en parler, mais peut-être étais-je bien placé, parmi les survivants de ceux qui avaient alors aux alentours de 18 ans, pour faire comprendre que leur rendre hommage n'est pas une formalité sans portée, mais le témoignage de la reconnaissance que, toutes générations confondues, nous devons de leur manifester.

Jean RODOT

(1) : Auteur d'un récit autobiographique : « Et la lumière fut » paru en 1953

Editorial

- 1 -Souvenir d'un ancien jeune...
Jean Rodot
- 2 -En guise d'éditorial...
Elisabeth Seillier-Hosotte

Nos positions

- 2 -Communiqué de presse
«Grève du 20-11 dans la F-P»
- 3 -Grève : réponse à un adhérent
Michel Savattier
- 4 -Pouvoir d'achat
Françoise Poncet

Informations

- 3 -HSA et temps partiel
Jean Rodot
- 5 -Préavis de grève et grève
Jean Rodot
- 5 -Brevet 2008
Anne-Marie Dorandeu
- 7 -CESI : commission «éduc»
Michel Savattier
- 7 -Les Prud'hommes... c'est parti !
Michel Savattier
- 8 -Congrès de FP-CGC
Françoise Poncet
- 8 -A lire au BO
Rime Fulcrand
- 8 Réponse à vos questions
-HS revalorisées ?
-Protection juridique. Article 11
Jean Rodot
- 10 -Vous avez dit «DYS»
-Retraite (RAFP)
Françoise Poncet

Vie du syndicat

- 6 Académie de Paris
-Labos : heure de vaisselle
-Formation continue
Rime Fulcrand
- Une clé USB...
Nathalie Fromager
- 9 Billets d'humeur
-Sur le vif
-Suite... pour M de Robien
Françoise Poncet
- 9 Tableau d'honneur
«Le triomphe des classiques»

En guise d'éditorial...

Au-delà de la polémique soulevée par la lecture de la lettre de Guy Môquet, et laissant aux historiens et spécialistes le soin d'entretenir l'indispensable réflexion sur le « devoir de mémoire » et les « lois mémorielles », demandons-nous peut-être, comme nous y invite le témoignage si vivant et concret de Jean Rodot, si, à travers l'hommage que nous sommes invités à leur rendre, Guy Môquet et tous ces jeunes gens courageux qui nous sont proposés en modèle nous convient aujourd'hui à une quelconque « résistance ». Il est bon de montrer, à travers ces beaux exemples, la face lumineuse de l'humanité et par là de persuader chacun de ses propres ressources, il est sain d'enthousiasmer jeunes et moins jeunes en leur indiquant comment des êtres a priori aussi ordinaires qu'eux-mêmes ont très vite su, dans les années d'occupation, ce qui était acceptable et ce qui ne l'était pas et n'ont pas hésité à risquer leur vie pour refuser l'inacceptable.

Mais aujourd'hui, à quoi faut-il résister ? Qu'est-ce qui est inacceptable ? On pourrait, hélas, donner une kyrielle de réponses : misère, inégalité des chances, discrimination, chômage, incertitude économique... Et c'est bien là qu'est le problème, dans cette complexité de notre monde où tout se tient, où les causes de l'inacceptable sont multiples et confuses, et où les solutions proposées sont souvent dogmatiques. Alors, pour nous, enseignants du XXI^{ème} siècle, résister c'est peut-être refuser les modes pédagogiques quand elles ne nous apparaissent pas justifiées par le bien des élèves, c'est peut-être faire des propositions constructives et réagir honnêtement aux projets ministériels... avant qu'il ne soit trop tard. Pas très héroïque, pas spectaculaire. Mais, surtout lorsque les pistes sont brouillées, le discours syndical est certainement une des manifestations de la voix de la conscience.

Elisabeth SEILLIER-HOSOTTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grève du 20 novembre dans la Fonction Publique

Le CNGA-CGC dénonce la mauvaise foi du Ministre en charge de la Fonction Publique :

- qui présente une version falsifiée de l'évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires,
- qui affecte à 2007 l'augmentation de la valeur du point du 1^{er} février dernier alors qu'il s'agissait d'un rattrapage de 2006,
- qui n'apporte aucune avancée salariale aux cadres catégorie A comme les enseignants, et ne fait que respecter les promesses faites pour les catégories B et C,
- et qui ne laisse aucun espoir sur les rémunérations tant pour 2007 que pour 2008.

Le CNGA-CGC s'élève contre cette attitude, alors que le pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 2000 a déjà enregistré une baisse d'au moins 7 %. Constatant que l'on propose aux personnels de travailler plus, non pas pour gagner plus, mais pour maintenir un pouvoir d'achat très modeste par rapport à celui des autres enseignants européens, le CNGA-CGC exige l'ouverture immédiate de négociations salariales.

C'est pourquoi, malgré les risques de récupération politique et d'amalgame des revendications, le CNGA-CGC, comme la fédération des Fonctions Publiques CGC, appelle ses adhérents et sympathisants à participer à la grève et aux manifestations du 20 novembre prochain.

Le 9 novembre 2007

CNGA

Siège Social et bureaux
63 rue du Rocher - 75008 PARIS
Tél. 01 55 30 13 46
Télécopie 01 55 30 13 48
e-mail : cnga2@wanadoo.fr

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

*

Président :

Michel SAVATTIER

Lycée E. Branly, Châtellerault

Président-adjoint :

Elisabeth SEILLIER HOSOTTE

Lycée Pasteur, Neuilly/Seine

*

Vice-Président, trésorier adjoint :

Nathalie FROMAGER

TZR Paris

*

Vice-Présidents :

Rime FULCRAND

Collège E. Delacroix, Paris 16e

Corinne LAMESCH

Lycée d'Alembert, Paris 19e

Michèle PRIEUL

Paris

*

Secrétaire général :

Anne-Marie DORANDEU

Paris

Secrétaire général adjoint :

Paulette JARRIGE

Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux

Trésorier :

Françoise PONCET

Lycée G. Eiffel, Gagny

*

Présidents d'honneur :

P. CANONNE, S. CARRAT,

J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,

M. BOUDOU, M-E ALLAINMAT

*

UA (Université Autonome)

Directeur de la publication :

M. SAVATTIER

*

Maquette : Raymond CIMA

Dépôt légal à parution

Commission paritaire n° 1010 s 07540

ISSN 0293-6003

*

Ce numéro a été tiré
à 1000 exemplaires par nos soins

*La reproduction même partielle de textes
parus dans ce bulletin est formellement
soumise à l'autorisation préalable du
Bureau National du CNGA*

Réponse à un adhérent

Question : Que le CNGA se raccroche à la grève du 20/11 et à la manifestation uniquement politiques me renverse ; ou bien quelque chose m'a échappé ou bien le CNGA se met à dériver dans un sens totalement contraire à ses principes fondateurs. Un syndicat, pour être crédible, se doit de proposer des idées nouvelles et non pas de s'accrocher à des avantages acquis.

Réponse : Je vous remercie, tout d'abord, de votre mail et de la question qu'il comporte. Sachez d'abord que toutes les décisions du bureau sont prises dans un grand souci de démocratie. En conséquence, si la décision d'appeler à la grève et à la manifestation a été prise, c'est que le bureau (élu par les adhérents lors de la dernière AG) a, dans sa majorité, souhaité qu'il en soit ainsi. Nous avons tous longuement pesé le pour et le contre conscients, que nous étions des risques de récupération politique (nous avons d'ailleurs pris la précaution de le préciser dans le communiqué de presse). Sur le fond, sachez que nous appelons à suivre le mouvement uniquement pour la défense du pouvoir d'achat ; vous remarquerez que nous n'avons jamais évoqué la décision très politique de réduire le nombre de

fonctionnaires en 2008. Notre seul et unique point de contestation concerne le pouvoir d'achat (que le Président de la République s'était d'ailleurs engagé à défendre) ; vous n'ignorez pas que le pouvoir d'achat (selon les chiffres de l'INSEE, donc incontestables) des fonctionnaires en activité a été profondément réduit depuis ces dernières années, encore plus d'ailleurs chez les enseignants que chez les autres fonctionnaires car ces derniers ont reçu, pour certains d'entre eux, des primes que nous nous n'avons pas eues. Si nous regardons depuis 2000, nous avons perdu 7 % de pouvoir d'achat (je fais abstraction des lourdes pertes antérieures). Or que nous propose Monsieur Eric Woerth ? Rien en 2007, rien en 2008 ! C'est inadmissible et c'est encore pire quand on sait que Monsieur Woerth nous dit qu'en 2007, nous avons déjà eu 0,8% en février alors que, dans les négociations salariales de 2006, il avait été prévu que cette augmentation constituait un rattrapage (insuffisant d'ailleurs) de 2006 ! J'ajouterai que le CNGA ne comprendrait pas que les heures supplémentaires que nous allons globalement devoir faire pour compenser les départs en retraite non remplacés, permettent à peine de couvrir les pertes de pouvoir d'achat que nous subissons. On se moque de nous et c'est pour cela que, comme notre fédération, nous avons souhaité réagir en nous associant au mouvement. Peut-être trouvez-vous que votre rémunération est suffisante pour faire face au regain d'inflation qui arrive mais nous, nous pensons aussi à nos jeunes collègues certifiés, mis devant des élèves difficiles, et qui ne gagnent que 200 € de plus que le SMIC. Ce n'est pas motivant et nous constatons une baisse sensible du niveau des candidats aux concours, les plus brillants souhaitant s'engager vers des professions plus rémunératrices. Pour nous, cela est désolant !

Il ne s'agit ici de la défense d'avantages acquis que si on considère qu'assurer aux enseignants un revenu tout juste décent est un avantage acquis !

Soyez assuré de la fidélité du CNGA aux idées novatrices de ses fondateurs.

HSA et temps partiel

Question : J'ai lu dans un article récent de l'UA qu'un professeur à temps partiel pouvait, dans certaines conditions, toucher une heure annuelle supplémentaire (H.S.A.). Or, j'ai toujours pensé que, d'entrée de jeu, donc dès l'année scolaire 1982-83, temps partiel et H.S.A. étaient incompatibles. Qu'en est-il ?

Réponse : Initialement en effet, et conformément à l'esprit de l'ordonnance n°82.296 du 31 mars 82, les intéressés ne pouvaient « être chargés d'effectuer des H.S. sous forme d'heures-année ou de suppléments permanents de service » (C. 82.271 du 28/06/1982 B.O. 26 p.2142).

Question : Alors pas possible ?

Réponse : En effet, impossible, d'autant plus que le décret n° 89-727 du 11/10/89 a modifié le décret initial en y introduisant un article 3 bis qui stipule que les enseignants titulaires à temps partiel « perçoivent des Heures Supplémentaires [...] lorsqu'ils effectuent exceptionnellement à leur demande, pour une période inférieure à la durée de l'année scolaire, des remplacements au-delà de la quotité de service qui leur est impartie ». Autrement dit : oui pour les HSE (Heures de Suppléance Eventuelles, rebaptisées Heures Supplémentaires Effectives) non pour les H.S.A.

Question : Mais alors quid de mon collègue à temps partiel qui touche une H.S.A. ?

Réponse : La contradiction n'est qu'apparente. En effet, dans un cas comme le sien, si on touche le montant d'une H.S.A., il ne s'agit pas d'une heure d'enseignement mais d'une heure liée à une décharge. Exemple : Monsieur X a un service partiel de 12 heures ; s'il bénéficie d'une heure de décharge, une heure de première chaire par exemple, cette heure doit être ajoutée au service partiel de 12 heures et il bénéficie du montant d'une H.S.A. qui s'ajoute à son salaire calculé sur 12/18^{ème} pour un certifié et 12/15^{ème} pour un agrégé.

Jean RODOT

Michel SAVATTIER

Table ronde à la CFE-CGC sur les classes moyennes

Le 2 octobre 2007, la CFE-CGC a organisé une table ronde sur « Le pouvoir d'achat des classes moyennes ». Les différents intervenants, Bernard van Craeynest, président de la CFE-CGC, Pascale Hebel du Crédoc, Louis Chauvel sociologue et Gérard Larcher, sénateur et ancien ministre ont livré leurs réflexions sur l'évolution du pouvoir d'achat des classes moyennes, catégorie socioprofessionnelle à laquelle le corps enseignant appartient.

Bernard van Craeynest rappelle que 7 millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté (850 euros) et que l'édifice de la cohésion sociale se fissure pour cause de systèmes redistributifs à bout de souffle. Ces dernières années, la richesse économique créée, préluce indispensable à toute redistribution, a surtout profité aux actionnaires, peu à l'investissement et la recherche et aussi peu aux salariés. Dans certaines branches les minimaux sont inférieurs au SMIC et beaucoup de cadres, débutants ou pas, sont en dessous du plafond sécurité sociale qui délimite en théorie l'appartenance à la catégorie cadre. Il est à noter que dans le corps enseignants, beaucoup de professeurs, même expérimentés, sont en dessous de ce fameux seuil (2682 euros par mois). Nous sommes certes cadres mais l'Etat employeur n'a pas su aligner la rémunération sur le statut. D'ailleurs, Bernard van Craeynest préfère parler de revenus nets disponibles (salaires + prestation ou aides diverse - impôts) plutôt que de pouvoir d'achat.

Le GNGA s'est inquiété à plusieurs reprises et notamment lors d'audiences au ministère, de la situation économique difficile dans laquelle se trouve le jeune professeur débutant nommé en région parisienne ou dans une grande ville, peinant à se loger et devant solliciter l'aide de ses parents ou demander leur caution. (Cf. l'UA 301).

P. Hebel constate que le sentiment des Français d'une baisse de leur pouvoir

d'achat correspond à la réalité de ces dernières années. Ce ralentissement de pouvoir d'achat ne serait pas dû à l'inflation mais à l'augmentation du poste logement, des impôts, et à la faible progression de nos salaires. En ce qui concerne les fonctionnaires, le CNGA dénonce régulièrement la faible augmentation de notre point d'indice, rien n'étant encore prévu à ce jour pour 2007.

Pour L. Chauvel, nous sommes passés d'une société salariale à une société patrimoniale ; la stagnation économique, les incertitudes et l'illisibilité de l'avenir contribuent à corroder le modèle des Trente Glorieuses. Conséquence : plus d'ascenseur social pour les enfants des classes moyennes, voire déclassement social. Pour le CNGA, il est évident que les couples d'enseignants vivaient mieux il y a quelques années, surtout ceux dont les enfants suivent des études supérieures sans recevoir aucune aide.

Pour G. Larcher, les cadres ont un sentiment de déclassement : les récentes

augmentations du SMIC (25 % entre 2002 et 2007) resserrent l'éventail des salaires. De plus aucune politique de logement intermédiaire n'existe en France ce qui accentue les difficultés de vie des cadres moyens, trop riches pour bénéficier de redistribution et pas assez pour bénéficier des réductions d'impôts accordées aux revenus importants. Il préconise, en accord avec Bernard van Craeynest, une politique de négociation salariale avec obligation de réussite ce qui ces dernières années n'a pas été souvent réalisé, jamais en ce qui concerne les accords de salaire des fonctionnaires.

Au CNGA nous attendons avec impatience les résultats des différentes commissions mises en place, en particulier la commission Pochard travaillant sur l'évolution du métier d'enseignant. La prise de conscience de nos difficultés financières semble maintenant acquise, il ne nous reste plus qu'à espérer que des mesures seront prises pour améliorer d'une part nos conditions de travail, d'autre part nos rémunérations.

Françoise PONCET

**Les seules rentrées d'argent du CNGA
sont les cotisations de ses adhérents.**

**Pensez à régler
votre cotisation
2007-2008**

***Réduction d'impôt
66% du montant de la cotisation***

Chacun sait que le code du travail prévoit que, dans les entreprises, toute grève doit être précédée d'un préavis, lequel émane d'un syndicat représentatif. Mais, sur ce point, le code du travail, essentiellement consacré aux relations entre employeurs et salariés dans le secteur privé, présente dans son art. L521.3 des dispositions applicables aussi aux personnels de l'Etat, des régions, des départements etc. Le non-respect du délai de 5 jours francs rend la grève irrégulière, mais l'employeur -telle est la jurisprudence du Conseil d'Etat aussi bien que de la Cour de Cassation- ne peut prendre de sanction contre ceux qui s'y associent que s'il y a eu, au préalable, une notification attirant l'attention des salariés sur l'obligation de préavis conforme : c'est en effet dans ce cas seulement qu'il y a une faute disciplinaire.

C'est justement sur l'application, en l'occurrence délicate, de cette jurisprudence que la cour de Cassation a été amenée à se prononcer (C. Cass. Chambre sociale 11/01/2007). Un préavis fixant le déclenchement d'une grève au 01/12/2002 était parvenu le 26 novembre à une société chargée d'un service public de transports. Le préavis était donc irrégulier, les 5 jours « francs » étant ramenés à 4 (les 27, 28, 29 et 30 novembre). Entre-temps, le 28 novembre 2002, l'employeur avait informé tous ses salariés de l'illégalité de la grève. Or une conductrice-receveuse, de repos le 1^{er} décembre, avait participé au mouvement le 2 décembre, date à laquelle le préavis aurait été régulier. La cour d'appel avait annulé la sanction prise contre elle le 11 janvier 2003. La cour de Cassation a donné tort à la cour d'appel. Dans un de ses attendus, elle souligne en effet « que la grève déclenchée moins de 5 jours francs avant la réception du préavis est illégale et que les salariés qui s'y associent, même après l'expiration de ce délai en dépit d'une notification de l'employeur attirant leur attention sur l'obligation de préavis, commettent une faute disciplinaire que l'employeur est en droit de sanctionner ».

Jean RODOT

BREVET 2008 : QUELQUES PRÉCISIONS...

Le brevet a été modifié par la Loi Fillon du 2 avril 2005. Rappelons-en les dispositions :

- l'évaluation en contrôle continu ne concerne que la classe de troisième,
- l'option et le module « découverte professionnelle » sont pris en compte, ainsi que la note de vie scolaire (malgré tous les problèmes qu'elle pose),
- une mention permet aux élèves boursiers sur critères sociaux d'obtenir une bourse au mérite.

Un décret et un arrêté du 15 mai 2007 ont ajouté deux éléments :

- la maîtrise des compétences définies par le B2i doit être attestée auprès du jury (cf. BO n° 29 du 20.07.2006 et n°42 du 16.11.2006),
- les élèves doivent avoir atteint le niveau A2 du « cadre européen commun de référence pour les langues » (CECR) dans une LV, qu'elle soit leur LV1 ou LV2 : ce niveau sera réputé atteint lorsque le candidat aura obtenu dans la langue choisie une note égale ou supérieure à 10 en contrôle continu. Enfin, dans les épreuves qui sont à l'examen, les sujets resteront élaborés au niveau national pour la métropole, la Réunion et Mayotte.

... et trois remarques

Le CNGA a dénoncé en son temps la prise en compte dans le contrôle continu de la **note de vie scolaire**, traitée comme une discipline d'enseignement, alors qu'elle évalue un com-

portement, qui plus est, en fonction de critères éminemment variables selon les établissements.

Il n'est pas question de mettre en cause la nécessité pour les élèves de savoir utiliser l'outil informatique et la légitimité du **B2i**. A condition que les professeurs chargés d'attester cette compétence soient eux-mêmes compétents et... aient pu effectivement la constater chez les élèves. Ce n'est pas « une discipline » qui relève d'un enseignement précis, mais une compétence transversale dont on ne peut imposer le contrôle à un professeur qui estime ne pas avoir reçu la formation adéquate, juste pour être en règle avec les injonctions administratives, sous peine de discréditer l'opération, ce qui serait dommage.

Enfin, une clarification des **objectifs en LV** s'impose : le niveau A2 du CECR exigible au brevet dans une langue et le niveau attendu en fin de troisième en LV1 et LV2 sont deux choses différentes. On peut craindre cependant que les élèves comprennent qu'il suffit désormais d'obtenir un 10 dans une seule langue... S'il est légitime de s'inscrire dans le cadre européen et de définir avec précision les connaissances de base indispensables, des ambitions plus élevées doivent être maintenues, y compris pour les élèves qui ne poursuivront pas des études générales au-delà du collège.

Redonner un peu de lustre au brevet, diplôme de fin d'études du collège est souhaitable. Oui aux mentions. Oui à la modernisation. Mais attention à l'extension d'un contrôle continu dévalorisé.

Anne-Marie DORANDEU

labos : heure de vaisselle

En cette rentrée scolaire **et comme l'année passée**, les professeurs de SVT et de Sciences physiques du collège Eugène Delacroix ont réclamé l'heure de vaisselle à l'initiative du CNGA. Le Chef d'établissement a fait remonter cette demande jusqu'au Recteur.

Réponse de la Chargée de mission d'inspection auprès de l'IA-IPR de SVT : « les professeurs de SVT disposent déjà d'une heure de laboratoire qu'ils peuvent se partager (soit 1/2h pour chaque titulaire et rien pour la collègue TZR » !!

Révolté par cette réponse, le CNGA fait parvenir au Rectorat une lettre de Mr DUWOYE, Directeur général des ressources humaines attestant du maintien de cette heure de vaisselle dans les collèges ne bénéficiant pas de personnels de laboratoires.

Quelques jours plus tard, le Rectorat informe le chef d'établissement par téléphone que les heures dues seront payées à chaque professeur comme le prévoit la circulaire du 25-5-50.

Si vous êtes dans cette situation, et que votre heure de vaisselle ne vous est pas **totalement payée, contactez-nous, sinon l'Etat économisera en moyenne 1223,53 euros (cas d'une HSA en moyenne) par professeur concerné. Soit pour l'Académie de Paris une économie d'environ 433 129,62 euros... (en prenant en compte que chaque professeur bénéficie déjà d'une demi-heure de vaisselle).**

Rime FULCRAND

Formation continue

Des formations sont organisées par le rectorat de Paris pour les personnels de laboratoire : EXAO au collège et au lycée, TICE au collège et au lycée, TNI et gestion informatique des laboratoires, usage et maintenance des matériel d'EXAO, d'informatique, de mesure et d'observation, d'un site...

De plus, le rectorat propose une préparation au concours d'ATPL avec une information sur le déroulement des épreuves, des cours théoriques (biochimie, biologie cellulaire et végétale, microbiologie, enzymologie, géologie) et un entraînement à l'examen.

Pour tout renseignement complémentaire téléphonez au CNGA.

Rime FULCRAND

Une clé USB pour chaque nouveau lycéen et ses professeurs

Rentrée 2007 : la Région Ile-de-France offre une clé USB à tous les lycéens de seconde ou en première année d'enseignement professionnel (et à tous les apprentis de première année), ainsi qu'à leurs professeurs.

Après les 130 000 ordinateurs fournis aux lycées, les 468 réseaux d'établissements et l'accès à Internet, cette clé est une nouvelle étape dans le développement des usages du numérique dans l'éducation. C'est aussi une transition : bientôt, les « espaces numériques de travail » devraient offrir à chaque utilisateur (élève, enseignant, administratif, technicien, parent, partenaire...) un accès dématérialisé, sécurisé et fiable, à tous les outils et ressources pour l'Education, ainsi qu'un espace de stockage.

Chaque clé contient les éléments suivants :

- le « bureau mobile », qui comprend en particulier traitement de textes, tableur, logiciel de présentation, navigateur Internet, lecteur audio, lecteur vidéo...
- le « cartable numérique », qui permet aux élèves de stocker des informations personnelles, des documents pédagogiques...
- des liens Internet pour accéder à l'information :
 - pour les élèves : site iledefrance.fr/jeunes, site lesmetiers.net...
 - pour les équipes éducatives : site CRDP, académies, groupes disciplinaires...

Remarque : l'année dernière, ce sont des ordinateurs portables qui ont été distribués à certains élèves. Cette année ce sont des clés. Espérons que certains d'entre eux auront eu les deux !

Nathalie FROMAGER

CNGA

*Un syndicat
de proximité et professionnel...*



...qui défend les cas individuels

**Conseil National des Groupes Académiques
de l'enseignement public
Fonctions Publiques CGC**

63, rue du Rocher - 75008 Paris - Tél 01 55 30 13 46 - FAX 01 55 30 13 48
www.cnga.fr - cnga@cnga.fr

Commission « EDUC » de la Confédération Européenne des Syndicats Indépendants à Bruxelles.

Le CNGA est représenté dans cette structure grâce à la fédération des Fonctions Publiques CGC membre de la CESI. Monique CARTIGNY, présidente, s'est réjouie d'accueillir pour la première fois le SYNEP, syndicat français de l'enseignement privé de la CFE-CGC.

Elle présente les différents événements depuis la dernière rencontre :

- Publication, à l'occasion du séminaire de Séville, d'un document en anglais sur la violence scolaire en Europe (Le CNGA a participé au document et au séminaire).
- Publication par la Commission de trois textes sur lesquels la commission EDUC était appelée à se prononcer : Erasmus, « La formation des enseignants » et « Quelle école pour le XXIème siècle ? ». Le CNGA se prononce, par une communication écrite, sur la formation des enseignants.
- La commission EDUC travaille sur un projet de site spécifique ; un accord de principe a été donné par la CESI.

Monsieur Christoph VONDENHOFF, directeur, présente les colloques prévus en 2008 de « l'Académie Europe » organisme de réflexion de la CESI :

- « Flexsécurité, un modèle pour l'Europe » : 28 et 29 avril à Bruxelles.
- « L'avenir du modèle social européen » : Strasbourg du 1^{er} au 3 juillet pour le début de la présidence française et Budapest du 10 au 12 septembre.

Monique CARTIGNY présente la communication de la Commission des Communautés Européennes sur « l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants ».

Il résulte des débats de la commission EDUC que :

- la formation continue semble insuffisante dans beaucoup de pays ;
- les enseignants sont méfiants envers les spécialistes des sciences de l'éducation qui donnent des conseils sans avoir jamais enseigné devant des élèves ;
- les publics scolaires sont très divers, donc les actions de formation doivent en tenir compte ;
- la transmission des savoirs doit s'accompagner de celle des savoir-faire.

Le rapport Rocard sur l'enseignement des sciences est ensuite présenté : les sciences n'attirent pas autant les jeunes qu'il y a quelques années et encore moins les filles que les garçons. Les jeunes considèrent les sciences comme trop compliquées et pas assez pratiques.

Il faut commencer l'étude des sciences en primaire à partir des observations des jeunes. Il faut panacher les approches scientifiques (observations et théories) pour que chacun trouve ce qui lui convient (Ex : « Main à la pâte » en France).

Il y a beaucoup de femmes enseignantes en primaire ; or, elles ont moins confiance que les hommes dans ce qu'elles enseignent quand il s'agit des sciences ; donc, elles y passent moins de temps.

L'enseignement est, de manière générale, de moins rigoureux ; or, pour les sciences, la rigueur est fondamentale.

Pour accompagner les enseignants dans la recherche d'outils utiles pour l'enseignement des sciences, il existe le site « Pollen » (en anglais) : www.pollen-europa.net

Michel SAVATTIER

LES PRUD'HOMMES... C'EST PARTI !

Le 14 novembre se tenait, à Tours, la première des cinq conventions prévues pour soutenir la campagne prud'homale de la CFE-CGC. Cette convention concernait les régions Centre, Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes. Dans une excellente mise en scène, le déroulement des opérations électorales du 3 décembre 2008 et l'enjeu pour la Confédération furent présentés devant un public de 800 personnes venues de chaque département de cette vaste région. Le président confédéral, Bernard VAN CRAYNEST, a lancé lui-même la campagne dans son discours de clôture.

Le CNGA du Poitou-Charentes et de la région Centre était représenté à cette convention, soyons sûrs qu'il le sera à nouveau au cours des 4 conventions suivantes et, notamment, à celle du Zénith à Paris, une semaine avant le scrutin. Le CNGA, qui devra faire face, dans le même temps à des élections professionnelles, doit s'engager dans cette aventure pour aider nos amis du secteur privé tout en profitant pour les CAP de la dynamique ainsi créée.

Michel SAVATTIER

XX^{ème} congrès des Fonctions Publiques CGC

Le CNGA était présent au XX^{ème} congrès des Fonctions Publiques CFE-CGC les 23, 24 et 25 octobre 2007 à Fontainebleau. Les thèmes suivants ont été abordés :

- La Fonction publique de métiers
- Les retraites
- L'Europe et le dialogue social
- La santé au travail
- Le pouvoir d'achat
- La représentativité des organisations professionnelles
- Le service public et la spécificité des établissements publics
- L'insertion des handicapés.

Les échanges entre participants ont été nombreux et constructifs d'où le vote de nombreuses motions.

Nous avons particulièrement apprécié les interventions de Danièle Karniewicz, Secrétaire nationale CFE-CGC au sujet des retraites, de Bernard Van Craeynest président de la CFE-CGC qui nous a fait un point d'actualité et de Salvatore Valerio président de la CESI (Confédération Européenne des Syndicats Indépendants).

Nous avons regretté l'absence de dernière minute de M. Santini, Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique, une occasion manquée de dialogue social. Charles Bonissol et Patrick Guyot ont été réélus respectivement Président et Vice Président des FP CFE-CGC et nous nous en félicitons.

Pour plus de renseignements sur ce congrès, vous pouvez consulter les publications des Fonctions Publiques.

Françoise PONCET

MOTION POUVOIR D'ACHAT

Faisant le constat d'une baisse de 7 % du pouvoir d'achat des traitements des agents publics depuis 2000, les Fonctions Publiques-CGC réunies en congrès le 24 octobre 2007 :

· **DEPLORENT** l'insuffisance de revalorisation de ces dernières années de 5 millions d'agents publics aussi acteurs économiques ;

· **REFUSENT** la prise en compte d'un quelconque GVT (glissement - vieillesse - technicité) dans le calcul de l'évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires, ce qui conduirait à traiter différemment les personnels et à nier les promotions et avancements de carrière, fondements de la motivation et du statut des fonctionnaires ;

· **REJETTENT** l'approche par les seuls coûts des agents publics et non par les services rendus ;

· **DENONCENT** le faux débat sur la recherche de nouveaux indicateurs qui ne sert qu'à retarder les mesures.

Les Fonctions Publiques-CGC revendiquent en conséquence la revalorisation en pourcentage du point d'indice à hauteur de l'inflation, système équitable qui ne pénalise pas l'encadrement.

À LIRE AU BO

Carrière

BO N°40 du 08-11-2007

-Concours externe du CAPES et CAFEP correspondant - session 2008- RECTIFICATIF DU 26-10-2007

BO N°38 du 25-10-2007

Accès à la hors-classe des conseillers d'administration scolaire et universitaire - année 2008- NOTE DE SERVICE N°2007-156 DU 15-10-2007

Enseignement

BO N°40 du 08-11-2007

-Bac technologique série STG : évaluation de la compréhension de l'oral de la langue vivante 1, expérimentation élargie pour l'année scolaire 2007-2008- RECTIFICATIF DU 26-10-2007

BO N°39 du 01-11-2007

-Épreuves facultatives du baccalauréat général, séries ES, L et S- A. du 10-9-2007

-Baccalauréat technologique, série STG : définition de l'épreuve orale de contrôle d'histoire-géographie- NOTE DE SERVICE N°2007

BO N°38 du 25-10-2007

-Elèves intellectuellement précoces. Parcours scolaire des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières à l'école et au collège- CIRCULAIRE N°2007-158 DU 17-10-2007

Rime FULCRAND

Sur le vif

10h : classe de terminale, TD, matière à « petit coefficient » 4. Les élèves ont manifestement décidé que ce cours, comme celui de philosophie est destiné au repos... ou à la conversation. Le professeur, excédé : « Vous avez plus de 16 ans, si vous ne voulez pas venir au lycée pour profiter de la chance qui vous est offerte de vous former, allez donc dans le vaste monde et frottez-vous au monde du travail !

- mais Monsieur, si tous les élèves qui n'en ont rien à faire du lycée s'en allaient, ce sont les profs qui le regretteraient, car on leur supprimerait encore des postes... »



13h : réunion de mi-trimestre des professeurs de la même classe. Reproche du CPE, en charge du niveau, adressé à certains enseignants : « Il ne faut pas exclure de cours les élèves qui n'ont pas leur matériel, car ils ont droit à leurs heures de cours.

- En pédagogie inductive, on fait comment, s'ils ne peuvent pas chercher leurs exercices ?

- Vous les laissez sans rien à faire dans un coin de la classe, et vous les collez le mercredi après-midi, car là, on a le personnel pour les accueillir... »

Ainsi donc, les professeurs sont accrochés à leur poste comme des moules à leur rocher et doivent donc s'estimer heureux de faire « garderie », élèves et CPE sont d'accord sur ce point !

« Un enseignant abasourdi »

Nota bene : Le CNGA tient à préciser qu'heureusement tous les CPE n'ont pas ce type de réaction et que la plupart savent travailler de concert avec les professeurs.

Suite et, nous l'espérons pour M. de Robien, peut-être pas fin

Nous avons félicité M. de Robien pour sa nomination au BIT (cf. UA 301).

Nous informons nos fidèles lecteurs d'une nouvelle promotion pour notre ancien ministre de l'Education nationale :

sur proposition du ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Gilles de Robien est nommé ambassadeur, **chargé de promouvoir la cohésion sociale**.

M. Sarkozy et M. Kouchner savent choisir l'homme de la situation. Cela faisait en effet longtemps qu'un ministre de l'éducation n'avait pas cristallisé contre lui les syndicats de tout bord : à défaut de cohésion sociale, il a réussi la **cohésion syndicale**.

A 66 ans, M. de Robien a su se reconvertir et travailler plus. Toujours un bel exemple pour nos seniors.

Françoise PONCET



Le triomphe des classiques

Après Chimène (Badie) et Corneille, voici que l'on apprend qu'après s'être produit sur une scène parisienne, le *Café de la Danse*, Jean Racine vient de sortir un album, *Ivre de son*.

A quand un Molière ou un J.B. (Poquelin) et un Nicolas (Boileau) ?

Mission première du professeur

ENSEIGNER

Donnons la parole aux « dys »

A l'initiative de la F.L.A. (Fédération Française des troubles spécifiques du langage et des Apprentissages) et de l'A.P.A.J.H. (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), un colloque était organisé au Palais de la Mutualité à Paris le mercredi 10 octobre 2007 sur des maladies que nous, enseignants, découvrons de plus en plus chez nos élèves : tous ces troubles commencent par « dys » et se nomment dyslexie (trouble du langage, de la lecture, de l'orthographe...), dyspraxie (trouble de l'organisation des gestes, donc de l'écriture), dysphasie (trouble du langage), dysorthographe, dysgraphie, dyscalculie... Ces difficultés de langage et d'apprentissage ne touchent qu'un secteur isolé du fonctionnement mental, ils s'accompagnent de troubles spécifiques de l'attention et sont le plus souvent invisibles au premier abord, d'où la nécessité de repérer et diagnostiquer les enfants atteints tôt afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement spécifique dans leur scolarité, ce qui facilitera leurs apprentissages. En France plus de 4 millions de personnes seraient touchées dont près de 600 000 atteintes par des troubles sévères.

L'enseignant, peu préparé lors de sa formation, est souvent désemparé devant de tels troubles. Certains élèves touchés bénéficient d'une AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) mais avec quelle formation ? Il existe également des classes spécialisées : les CLIS (Classe d'intégration Scolaire) pour le primaire et des UPI (Unité Pédagogique d'Intégration) pour le secondaire où professeurs formés à ces handicaps côtoient des spécialistes compétents (orthophonistes, médecins, psychologues...) ; mais les places dans ces établissements sont rares.

Pour pouvoir réussir sa scolarisation, chaque enfant souffrant de « dys » doit pouvoir trouver à proximité de son domicile une solution adaptée à son handicap avec une pédagogie adéquate et un soutien en rééducation, d'où la né-

cessité d'un partenariat entre enseignants et professionnels du soin. Les nouveaux professeurs bénéficient à l'IUFM d'un module de formation aux handicaps, mais ceux-ci sont nombreux et cette formation ne concerne pas que les « troubles dys » qui demandent une compétence pointue. Il apparaît donc urgent de mettre des plans de formation en direction des enseignants, pour accompagner la scolarisation de ces élèves en milieu ordinaire.

La prise de conscience de ces handicaps est récente à l'Education nationale mais nous, professeurs, constatons qu'un nombre de plus en plus important des candidats aux examens bénéficient

d'un 1/3 temps ou d'une aide (secrétaire ou ordinateur) lors des épreuves. Certes l'intention est louable et généreuse. Mais ces jeunes qui obtiennent des diplômes dont les conditions d'obtention ne sont pas signalées, soit dit en passant, ne risquent-ils pas d'être les premières victimes de ces facilités ?

Par exemple un bachelier qui a obtenu son bac avec un tiers temps pour lenteur du fait de son handicap, ne travaillera pas 35 heures plus 33% quand il sera dans la vie professionnelle.

La multiplicité des raisons, pour accorder des dérogations, ne confère-t-elle pas aux diplômes une valeur relative ?

Françoise PONCET

RETRAITE

La retraite additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)

La réforme Fillon de 2003 sur les retraites a été pénalisante pour les actifs : allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite pleine (75 % du salaire des 6 derniers mois), pour les femmes suppression de certaines bonifications pour enfants si ces derniers ne sont pas nés pendant la période d'activité, décote si la durée de cotisation est insuffisante...

Par contre, certaines mesures ont pour conséquence l'amélioration de nos futures pensions : la surcote en cas de dépassement de la durée requise et la retraite additionnelle. Cette dernière fournit à l'ensemble des fonctionnaires titulaires des revenus complémentaires après la cessation de leur activité professionnelle : dans la limite de 20 % du traitement brut indiciaire, certains éléments de rémunération comme les primes (Ex. : Indemnité de Suivi d'Orientation), les heures supplémentaires ou de formation continue, le supplément familial, les avantages en nature... permettent d'acquérir des droits sous forme de points qui, cumulés au fil des années, permettront de bénéficier d'un supplément de retraite. Ce supplément sera servi sous la forme d'un capital si la prestation versée est inférieure à 205 euros par an ou sous forme de rente. Une retenue de 5 % est opérée par l'administration sur les éléments de rémunérations concernés, l'Etat cotisant également à hauteur de 5 %.

Le CNGA avec la CFE-CGC demande la prise en charge totale de ces primes pour le calcul de cette retraite additionnelle. Mais de toutes façons, force est de constater que peu de nos collègues dépassent le seuil fatidique des 20 % vu la faiblesse des primes distribuées à l'Education nationale.

Françoise PONCET

Contactez le CNGA pour de plus amples renseignements

Cotisation annuelle 2007-2008

INDICES MAJORÉS

Indice 288 et au-dessous	90,00 €
De l'indice 289 à l'indice 309	96,00 €
De l'indice 310 à l'indice 354	108,00 €
De l'indice 355 à l'indice 405	120,00 €
De l'indice 406 à l'indice 458	135,00 €
De l'indice 459 à l'indice 501	148,50 €
De l'indice 502 à l'indice 554	157,50 €
De l'indice 555 à l'indice 601	169,50 €
De l'indice 602 à l'indice 658	183,00 €
De l'indice 659 à l'indice 703	195,00 €
De l'indice 704 à l'indice 751	207,00 €
Indice 752 et plus	216,00 €

Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE*	93,00 €
Agrégés et Bi-admissibles	108,00 €
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)*	93,00 €
EL/Prof. des cycles préparat. conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année*	83,00 €
Assistant d'éducation	83,00 €
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire)	53,00 €

* Tarifs applicables aux Stagiaires ou EL/Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

RETRAITÉS

Retraite brute (ou *Principal*)

et Congé de Fin d'Activité

Inférieure à 900 €	69,00 €
De 900 à 1100 €	81,00 €
De 1100 à 1300 €	90,00 €
De 1300 à 1500 €	99,00 €
De 1500 à 1750 €	102,00 €
De 1750 à 2000 €	108,00 €
De 2000 à 2200 €	117,00 €
Au dessus de 2200 €	129,00 €

La déduction fiscale est de 66%
La cotisation syndicale ne vous coûte donc pas cher (34%)

La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études** ou en **congé parental** est forfaitairement fixée à **60,00 €**. Pour celle des collègues en **CFP rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste \geq **73,00 €** pour les actifs et **58,00 €** pour les retraités.

Temps partiel :

Pour un service \leq ou $=$ à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 73,00 €*).

Pour un service $>$ 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.



ADHESION - ABONNEMENT - DOCUMENTATION

Académie

M., Mme, Mlle Prénom Tél.....

Date de naissance

Adresse personnelle

Etablissement scolaire

Fonction Corps.....

Discipline

Echelon Indice depuis le

e-mail :

- ***ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1an**

- *demande le prélèvement automatique de sa cotisation en **une seule fois*** ou en **3 fois***

(demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.)

- *M'abonne seulement à l'UA (45 € pour 1an, fiscalement non déductible)

- *Demande une documentation avant décision

* (rayer les mentions inutiles)

A... le...

Signature

Montant de la cotisation

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS

CNGA : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - e-mail : cnga2@wanadoo.fr

CCP : CNGA , Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T

Bonnes fêtes de fin d'année !

**Pensez à régler
votre cotisation
2007-2008**
*Réduction d'impôt
66% du montant de la cotisation*

Liste des Responsables et contacts Académiques

AIX - MARSEILLE	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
ANTILLES - GUYANE	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Mome Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
BESANÇON	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
BORDEAUX	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU - 15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
CAEN	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
CLERMONT	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
CRETEIL	Mme LECLERCQ - 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mail c_lecler@club-internet.fr Mme PONCET - Tél- 01 43 24 86 33 - Mail alponcet@yahoo.fr
DIJON	M. LE PILLOUER Michel - 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
GRENOBLE	Mme PUTOUD, Allée d'Eséka 38780 Pont-Evêque, Tél. 04 74 57 71 33. Mail brigitte.putoud@wanadoo.fr
LILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 2 Avenue Georges Dupont - ZA de l'Épinette - LOOS (59120) - Tél. 03 20 50 14 07
LIMOGES	M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr
LYON	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
MONTPELLIER	Mlle THOMAS de JOLY Courriel : nathalie.thomas-de-joly@ac-montpellier.fr Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
NANCY-METZ	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Mail. p-j.issele@ac-nancy-metz.fr
NANTES	M. VALLIET - La Simonnière 44850 LE CELLIER - Tél. 02 40 25 04 28 Courriel : lafee.marine@wanadoo.fr
NICE	M. VALTRIANI L'Ariette, 83bis Bd. Mantéga-Righi, escalier B. 06100 NICE Tél.-Fax : 04.93.96.25.04 - 06.33.68.13.20 - Courriel : p.valtriani@hotmail.fr
ORLEANS-TOURS	M. BERNARDIN - 2 Verrières 18350 Nérondes - Tél. 02 48 80 27 73 - bernardinserge@free.fr
PARIS	Mme FROMAGER - 1 rue Caillaux 75013 PARIS - Tél 01 43 61 37 05 Mail. n.fromager@free.fr Mme FULCRAND - Mail. rims@netcourrier.com
POITIERS	M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr M. SAVATTIER - 46 rue de la Mame 86000 POITIERS - Tél. 06 60 62 02 12 Mail m.savattier@wanadoo.fr
REIMS	Mme DIEU - 11 rue Saint Vallier, Chamarandes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08 Mail metjdieu@tele2.fr
RENNES	M. CORNO - FP-CGC. UR-CGC 18 rue de Chicogné 35000 RENNES
STRASBOURG	Mme KOWES-GAST - 64 rue de Général de Gaulle - 67190 GRESSWILLER - Tél. 06 62 74 84 78 Courriel : nathalie.kowes-gast@insa-strasbourg.fr M. A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
TOULOUSE	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
VERSAILLES	Mme JARRIGE - Tél. 01 46 38 13 68 - 06 23 80 23 08 - Mail. cvjarrig@club-internet.fr Mme ALLAINMAT - Tél. 06.08.07.61.51 - Courriel : meacnga@wanadoo.fr